

# PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE

Document à l'intention des parents 2022-2023

## À notre école

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres.

## Nos résultats

Suite à la passation d'un sondage en 2018-2019 auprès des membres du personnel, des parents, des élèves de 4<sup>e</sup> année et ceux du 3<sup>e</sup> cycle, les résultats démontrent que les élèves se développent dans un environnement sécuritaire, respectueux et qu'ils apprécient leur école. Notre pédagogie Freinet y est pour beaucoup dans ces résultats.

Les élèves développent une proximité avec leur enseignant. La collégialité entre les parents et l'école sont autant de facteurs qui font en sorte que le climat est agréable et propice à la réussite.

L'implication des élèves dans divers projets est stimulante d'autant plus qu'elle inclut les élèves de tous les niveaux. De plus, l'attitude bienveillante du personnel favorise un climat scolaire sain et sécuritaire.

## Portrait de la situation

À la suite de l'analyse de la situation dans notre école, nous constatons que les élèves :

- Se sentent en sécurité à notre école ;
- Se sentent respectés ;
- Considèrent que l'école encourage l'entraide entre les élèves.

À la suite de l'analyse de la situation dans notre école, nous constatons que les parents :

- Considèrent que leur enfant est en sécurité à l'école ;
- Recommanderaient notre école à d'autres parents.

### Priorité(s) :

Nous poursuivrons les actions du plan de lutte, dont les ateliers d'habiletés sociales, l'approche bienveillante et le maintien de la collaboration avec les partenaires externes.

Nous veillerons à ce que se poursuivent les animations sur l'intimidation et la violence dans les classes et porterons une attention plus particulière sur la prévention.

## DÉFINITIONS

**CONFLIT** : Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

**VIOLENCE** : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

**INTIMIDATION** : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.



## QUELQUES ACTIONS DE L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR

- Rencontres avec un policier-éducateur pour les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année;
- Programme de renforcement des compétences personnelles et sociales animé par Action Tox au 3<sup>e</sup> cycle;
- Animations de prévention sur le climat scolaire au 2<sup>e</sup> cycle;
- Implication communautaire auprès d'organismes;
- Ateliers sur les habiletés sociales au 1<sup>er</sup> cycle;
- Les brigadiers, les Grands-loups, etc.
- implantation de MOOZOOM dans l'école (renforcement des habiletés sociales)

## ACTIONS DE L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

### Au moment où un acte est constaté :

- 1- Mettre fin au comportement;
- 2- Nommer le comportement en s'appuyant sur les valeurs, les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'école;
- 3- Orienter vers les comportements attendus;
- 4- Évaluation sommaire auprès de l'élève qui est victime;
- 5- Consigner et transmettre.

Réf. : Stopper la violence en 5 étapes, équipe du dossier Climat scolaire, violence et intimidation, MELS, 2018, p. 9

### Mesures de soutien et d'encadrement :

- Assurer davantage de surveillance à l'endroit où a été commis l'acte;
- Mise en place d'un protocole de sécurité auprès de la victime;
- Suivi par le service de psychoéducation pour les auteurs afin qu'ils reçoivent l'aide nécessaire pour cesser leurs gestes et opter pour des solutions alternatives;
- S'assurer qu'un plan d'action sera entrepris auprès des auteurs et leurs parents pour permettre une collaboration et maintenir un encadrement auprès des élèves concernés.

### Sanctions possibles :

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

### Suivi :

- S'assurer que l'enfant victime de violence se sente en sécurité dans l'école;
- S'assurer de maintenir des animations annuelles au 2<sup>e</sup> cycle (qu'est-ce que l'intimidation et le pouvoir des témoins) afin de maintenir la sensibilisation des enfants sur la violence en milieu scolaire;
- Consigner les informations selon les modalités établies par l'école dans le respect des règles de la confidentialité.



## MOYENS POUR SIGNALER UNE SITUATION

- Par voie téléphonique, courriel ou par rencontre, les élèves ainsi que les parents peuvent dénoncer une situation à tout adulte de l'école.
- Intervenant pivot de l'école pour toutes questions, Sonia Gauthier, vous pouvez la joindre par courriel, [sonia.gauthier@csscdr.gouv.qc.ca](mailto:sonia.gauthier@csscdr.gouv.qc.ca).

PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE  
POUR UN MILIEU  
SAIN ET SÉCURITAIRE

DÉNONCER OU SIGNALER  
CE N'EST PAS  
« STOOLER »

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Centre  
de services scolaire  
du Chemin-du-Roy  
Québec

